

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE BE **(PERMIS DE CONDUIRE PERMETTANT DE TRACTER UNE REMORQUE** **DONT LES PTAC VH + REMORQUE DEPASSENT 4.250t)**

Le permis BE permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids dépasse 750 kg. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de catégorie de permis déjà obtenue, de formation et de réussite à un examen.

Le permis BE est nécessaire si vous souhaitez conduire une voiture à laquelle est attelée une remorque ou une semi-remorque quand :

- le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg
- **et** que la somme des PTAC de la voiture et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

Si vous possédez un permis de la catégorie EB (obtenu avant le 19 janvier 2013) et que vous avez besoin d'un duplicata de votre permis, vos droits sont maintenus. La mention additionnelle 79.06 (permettant de tracter une remorque d'un PTAC supérieur à 3 500 kg) sera en effet ajoutée sur votre nouveau permis.

Votre auto-école se charge à votre demande de votre inscription à l'examen du permis.

Si vous êtes mineur, la demande doit être formulée par une personne ayant l'autorité parentale.

Cette inscription permet d'obtenir un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH).

L'auto-école vous demandera les documents suivants :

- Justificatif d'identité du candidat et celui du détenteur de l'autorité parentale si le candidat est un mineur,
- Justificatif de domicile,
- 2 photos d'identité (ou une photo numérique d'identité si l'auto-école effectue l'inscription en ligne),
- Si vous êtes français et âgé de plus de 17 ans et de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,
- Si vous êtes étranger, un justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et votre livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur. Ce livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques. Vous y trouverez quatre grilles qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir.

Épreuve théorique (code)

- Si vous êtes titulaire d'une catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans, vous en êtes dispensé.
- Dans le cas contraire, vous devez d'abord passer avec succès l'épreuve théorique générale, le code. L'auto-école vous inscrit au code ou si vous le souhaitez, vous pouvez vous y inscrire vous-même et passer le code dans un centre de l'État ou dans un centre d'un prestataire agréé. Vous devez régler une somme de 30 € pour passer l'examen du code. Vos coordonnées bancaires vous seront demandées à la fin de la procédure d'inscription. Vous pouvez vous y inscrire vous-même et passer le code.
- Vous devez trouver la bonne réponse à au moins 35 questions sur 40.
- Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.

Épreuve pratique

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique qui comprend successivement :

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).

La durée totale est de 60 minutes.

L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes. L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Tous les candidats doivent être accompagnés d'une personne titulaire de la catégorie de permis de conduire correspondant au véhicule concerné.

TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie BE

	POINTS			POINTS	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé) réglage siège, volant, rétroviseurs	0	1	11. Thème tiré au sort <i>I Documents de bord, triangles, extincteur</i> Présentation : 1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque) 2) certificats d'assurance (tracteur et remorque) 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence 6) triangles de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (F) extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité <i>II Feux, dispositifs de contrôles et accessoires</i> 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire. <i>III Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces</i> 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glacé 2) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 3) rétroviseurs (état et fixation) 4) glaces et pare-brise (état et propreté) 5) essuie-glaces (état) <i>IV Pneumatiques, roues, suspension, direction</i> 1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications) <i>V Caractéristiques de l'ensemble</i> Présentation : 1) marque, type, puissance du véhicule tracteur 2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) dispositifs réfléchissants <i>VI Transport de marchandises</i> Remorque : 1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises Caravane : 1) ouverture accès 2) état intérieur 3) présence objet, fermeture placards 4) fermetures portes, coffres, fenêtres	0, 1, 2 ou 3	
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)					
3. Contrôles du véhicule tracteur <ul style="list-style-type: none"> État général carrosserie et vitrage Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1			
<ul style="list-style-type: none"> Roues Absence d'anomalie	0	1			
<ul style="list-style-type: none"> Taches Absence de tache sous le véhicule	0	1			
4. Contrôles remorque <ul style="list-style-type: none"> État général de la caisse Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1			
<ul style="list-style-type: none"> Roues Absence d'anomalie	0	1			
<ul style="list-style-type: none"> Chargement Absence d'anomalie	0	1			
5. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s)	0	1			
6. Positionnement du véhicule tracteur					
7. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids	0, 1 ou 2				
8. Attelage accouplement, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation	E, 0, 1 ou 2				
9. Annonce dimensions et poids longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1			
10. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1			
12. Interrogation orale Questions de sécurité	E, 1, 2 ou 3				
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 11 points)					
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI NON				
13. Dételage immobilisation véhicule tracteur, immobilisation et stabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2				
Gestes et postures	0	1			
Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)					

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie au volant					+1			
Total général								

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés. Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Vous pouvez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice mis en place sur le site de la sécurité routière.

Demande du permis

Il convient ensuite de faire ajouter la nouvelle BE sur votre permis de conduire. Pour suivre la production de votre permis, vous pouvez

- utiliser le téléservice de suivi de la fabrication et de la transmission de votre permis de conduire
- ou appeler le centre d'appels de l'ANTS.

Arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE